

M. Jean CODOGNES

Laissez-moi terminer. L'Etat se désengage dans les compétences qui sont les siennes et c'est la raison pour laquelle, à un moment donné, le Conseil Général indique que sa compétence budgétaire a des limites et donc on demande effectivement à l'Etat de prendre ses responsabilités.

M. le Maire

Ce n'est pas le sujet. Là, on parle de la prévention. C'est une mission des Conseillers Généraux.

Mme Brigitte PUIGGALI

Allez, on va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

La délibération n° 13 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 14

ACTION EDUCATIVE ET DE L'ENFANCE - DIVISION ENFANCE - SERVICE ENFANCE ET LOISIRS - SOUTIEN AUX INITIATIVES ASSOCIATIVES LOCALES SUR LE TEMPS LIBRE DE L'ENFANT - ANNEE 2008

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Nous sommes dans la délibération 14 sur une autre tranche d'âge, qui sont les 6/12 ans, et comme chaque année nous proposons une délibération concernant des actions de loisirs en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, bien sûr, mais avec des associations qui initient des projets particulièrement novateurs.

Evidemment ceci s'inscrit dans le contrat Enfance Jeunesse. Vous avez dans la délibération 4 actions qui vous sont proposées :

- une animation de rue sur le quartier du Haut Vernet en partenariat avec Les Francas, pour un montant de 30 000€
- des stages à thématique scientifique qui sont proposés avec l'association Planète Sciences pour un montant de 5 000€
- un centre de loisirs à l'école Jean Alio concernant les enfants des quartiers Saint Jacques avec la Fédération des Œuvres Laïques
- et des activités culturelles éducatives sur le quartier Saint Matthieu avec l'association Ouverture.

Nous initions ces actions avec ces associations en dehors du marché des Centres de Loisirs parce que nous sommes sur des thématiques particulières et des besoins particuliers.

Y a-t-il des questions ? Bien.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 14 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 15

ACTION EDUCATIVE ET ENFANCE - ECOLE ELEMENTAIRE POLE ENFANCE JORDI BARRE - CLASSES A HORAIRES AMENAGES - CONVENTION DE PARTENARIAT ETAT / PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / VILLE DE PERPIGNAN

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Il s'agit là d'une délibération qui concerne la thématique musique et les classes à horaire aménagé musique, les CHAM, qui depuis 1990 et selon les lois en vigueur ont été initiées en partenariat avec le Conservatoire de Perpignan.

Ces classes ont été situées à l'école Lavoisier en raison de la proximité avec le Conservatoire. Nous avons ouvert au mois de janvier une nouvelle école Jordi Barre qui regroupe les enfants du quartier Saint Matthieu et à l'occasion de cette année qui commence, l'école a souhaité, en partenariat avec la Ville et l'Education Nationale, initier un nouveau projet qui associera les enfants qui ne sont pas dans les classes CHAM pour les sensibiliser avec une action musicale qui a 2 objectifs. Le premier c'est de donner l'accès à la musique à des enfants qui ne fréquenteront pas le Conservatoire et éventuellement de leur permettre d'accéder aux classes à horaire aménagé musique en ayant une formation initiale.

Evidemment cette délibération a pour objet de signer une convention avec l'Education Nationale et la Communauté d'Agglomération qui est compétente en termes de Conservatoire.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Il aurait peut être été opportun, à l'époque, de ne pas avoir la politique que vous avez eue sur les écoles de musique. Voilà.

M. le Maire

Ah c'est impressionnant ça !

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Et bien oui.

(Brouhaha)

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Pourriez-vous m'expliquer pour quelle raison Mme AMIEL-DONAT ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Parce que revenir à une convention et expliquer maintenant, alors que vous avez toujours mené cette politique élitiste avec des enfants qui ne peuvent aller et qui ne peuvent toucher à la musique

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Il me semble que cette politique a été initiée quand vous étiez à la municipalité ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Ah mais pas du tout. Pas du tout. Les écoles de musique, je peux vous donner puisque j'ai même fait des contentieux, et que nous avons gagné, donc la fermeture des écoles de musique, elle date de l'agglomération. C'est votre politique de la Communauté d'Agglomération et au moins assumez-la.

Et je voudrais en profiter M. Jean-Paul ALDUY, pour vous demander comment faisiez-vous de 93 à 98 pour justifier votre incurie ? Parce que ce n'était pas le Conseil Général qui ne voulait pas donner des sous là !

M. le Maire

Il n'a rien donné.

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Il n'est pas question de finances Madame.

M. le Maire

Il n'a rien donné et pire que ça, le Conservatoire

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Non arrêtez ! Donc les écoles de musique, vous les avez fermées. Vous avez eu une politique déterminée au niveau de la Communauté d'Agglomération de fermer les écoles de musique qui étaient des écoles qui permettaient dans différentes petites communes de permettre à des enfants, qui n'étaient pas de niveau effectivement de

Conservatoire, parce que tous n'ont pas vocation à entrer au Conservatoire. Vous en avez gardé certes de secteur, 1 ou 2, mais ça veut dire que vous avez fermé l'accès à la musique à un grand nombre d'enfants. Et ça c'est la réalité.

M. le Maire

On va arrêter. C'est totalement l'inverse. On a 2 500 élèves. On a formé les professeurs qui n'avaient pas de diplômes....

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Vous avez regroupé pour faire une politique élitiste et c'est toujours la même chose. La politique élitiste que vous voulez et où vous décidez qu'il n'y a que certains qui peuvent avoir accès et d'autres non.

M. le Maire

C'est exactement l'inverse.

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Vous êtes en train de raconter des non sens.

M. le Maire

Vous dites n'importe quoi ! Vous ne connaissez pas le sujet une fois encore. Essayez de vous renseigner. Vous ne connaissez strictement rien.

M. Michel FRANQUESA

Moi c'était juste une demande de précision parce que, j'entends bien, j'ai lu par rapport à la convention mais en quoi consiste t-elle particulièrement pour la municipalité ? A part l'accord qu'il doit y avoir par rapport à la mise à disposition de professeurs, ou d'interventions, ou d'horaires aménagés, est-ce qu'il y a des demandes particulières dans la convention ou pas ?

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Le projet qui va permettre de sensibiliser les enfants qui ne font pas partie des classes CHAM sera financé par la municipalité. En dehors du partenariat avec le Conservatoire de musique qui, lui, est dans un autre cadre légal avec l'Education Nationale de classes à horaire aménagé musique.

M. Michel FRANQUESA

D'accord.

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

C'est ce qui vient en plus des classes à horaire aménagé musique.

M. Michel FRANQUESA

C'est l'extension aux élèves qui ne font pas partie des classes à horaires aménagés.

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Exactement et c'est une volonté municipale.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 15 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 16

CULTURE - ANNEE 2008 - SCENE CATALANE TRANSFRONTALIERE (ESCENA CATALANA TRANSFRONTERERA) - DEMANDE DE SUBVENTION A L'EUROPE - INTERREG IV A PYRENEES

M. Maurice HALIMI

Il s'agit de solliciter la mise en place d'une subvention à l'Europe dans le cadre d'un dispositif qui est intitulé INTERREG IV A Pyrénées. 2 mots d'explication en ce qui concerne la demande qui a été formulée. Il s'agit d'une mise en synergie et d'une mise en mutualisation de l'ensemble des moyens de création et de production, avec la ville de Gérone.

Nous étions, initialement, admissibles et éligibles à un dispositif de fonds européens ou d'accès de fonds européens dénommé FEDER URBAIN. 4 projets ont été examinés. Le nôtre a été rejeté. Non pas qu'il eût été déclaré irrecevable, ni illégitime, mais la Région a préféré effectivement faire passer 2 demandes, une au profit de l'agglomération de Montpellier, une autre au profit de l'agglomération de Béziers. C'est sur la recommandation du SGAR, du Président de la Région et de la DRAC que nous avons été amenés à nous replier sur un nouveau dispositif. Dispositif dit INTERREG IV A Pyrénées, dont le dispositif est présidé d'ailleurs par M. Georges FRECHE et qui nous a amené à agir dans l'extrême urgence en ce qui concerne l'éligibilité de notre demande puisque je rappelle, pour mémoire, que l'arrêté d'application était publié au Journal Officiel le 10 avril 2008 et la date de clôture était fixée au 30 juin 2008.

Il s'agit en l'espèce, conformément à la délibération, et là je serais extrêmement bref, d'une mise en mutualisation entre la ville de Perpignan et la ville de Gérone dans le cadre de la création, dans le cadre de la fabrication des moyens de diffusion, dans le cadre de

l'ensemble de la création des décors et des résidences d'artistes, de solliciter des fonds européens à hauteur d'une somme de 4 566 082 €. Pour ce qui concerne la dépense éligible, sa somme correspond à 65 % de la dépense éligible.

M. CODOGNES, vous allez me faire plaisir, je le sens.

M. Jean CODOGNES

Contrairement à ce que vous indiquez, ce n'est pas Georges FRECHE qui a refusé votre dossier.....

M. Maurice HALIMI

Je n'ai pas dit ça Monsieur. Je n'ai pas dit ça. Non mais attendez, le sophisme qui vous permettra de parler pendant ¾ d'heure, je le refuse. Mes collègues feront ce qu'ils voudront....

M. Jean CODOGNES

Pour l'instant laissez-moi parler 3 minutes.

M. Maurice HALIMI

Je n'ai pas dit ça parce qu'il s'agit d'une contre-vérité qui ne vous honore pas. J'ai dit et j'ai rappelé, qu'en ce qui concerne ce premier dispositif, l'agglomération de Montpellier et la ville de Béziers ont été déclarées éligibles et que le dispositif actuel INTERREG IV A Pyrénées est présidé par M. Georges FRECHE. Ça c'est la vérité du dossier. Alors ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Jean CODOGNES

Je siégeais à la commission lorsque votre dossier a été refusé. Cette commission a été présidée par le Préfet de Région. Elle est alternativement présidée et par le Préfet de Région et par Georges FRECHE. Donc je siégeais, ce sont les experts de l'Etat et les experts de la Région qui ont pensé que votre dossier n'était pas sérieux et ils vous ont orienté effectivement vers un autre dispositif de financement.

M. Maurice HALIMI

Je ne répondrai pas, vous savez très bien qu'il ne s'agit pas du même dossier, il s'agissait de PRIMAVERA. Je ne répondrai pas à ce que vous dites.

M. Jean CODOGNES

N'essayez pas d'expliquer par des raisons politiques ou politiciennes un échec.

M. Maurice HALIMI

J'ai expliqué par des raisons juridiques.

M. Jean CODOGNES

Ceci étant, il m'arrive de siéger à cette commission au nom du Conseil Général et ce que je peux vous indiquer c'est qu'en ma qualité de Conseiller Général des Pyrénées Orientales, j'apporte systématiquement mon soutien au financement des projets de ce département, d'où qu'ils viennent, y compris ceux qui viennent de la mairie ou de l'agglomération et sans apporter

(Brouhaha)

Excusez-moi je n'ai été élu à ce poste que le 16 mars et ce dossier avait été examiné au mois de décembre ou novembre 2007. Donc sans porter une appréciation qualitative sur les projets, mais uniquement par solidarité de territoire. C'est ce que je tenais à vous dire, mais ne rejetons pas la responsabilité sur Georges FRECHE. Il s'agit au contraire d'une structure qui extrêmement sérieuse, où il y a des experts de très grande qualité, où interviennent d'ailleurs de hauts techniciens de l'administration européenne et les dossiers sont vraiment analysés sur des critères qualitatifs et pas des critères politiques.

M. Maurice HALIMI

M. CODOGNES, il y a un procès-verbal de délibération qui fera en sorte de rétablir la vérité de ce que j'ai dit et de ce que vous dites. N'alimentez pas une polémique entre la Région et la Ville qui n'existe pas.

M. Jean CODOGNES

J'en profite pour vous dire que la ville de Narbonne a créé un partenariat avec la ville de Béziers....

M. Maurice HALIMI

Donc nous sommes en Conseil d'Administration de Narbonne.

M. Jean CODOGNES

Je vous le dis parce que toujours vous dites Narbonne, Perpignan, Gérone, etc. La ville de Narbonne, lors de la dernière commission, a présenté un projet conjoint avec la ville de Béziers pour le développement des centres-villes de ces 2 communes, non elles ne sont pas encore dans l'agglomération, un projet qui a été jugé pertinent. Il s'agit d'un côté d'un maire UMP, de l'autre côté d'un maire socialiste et donc vous voyez parfaitement

M. Maurice HALIMI

Mes collègues ont compris, tout le monde a compris qu'on était dans le sujet.

M. Jean CODOGNES

Vous voyez parfaitement que les dossiers sont examinés, ils ont été approuvés, les dossiers ont été examinés sur des critères de qualité et de pertinence.

M. Maurice HALIMI

On a compris que vous serez bien évidemment extrêmement solidaire de la politique culturelle territoriale. Donc on passe au vote. Vous avez une question ?

M. Jean-Michel HENRIC

Je serais bref. Je ne préjuge pas de la recevabilité du projet mais ce qu'on peut préciser quand même, c'est que le partenaire choisi à Gérone, qui gère l'ensemble de la programmation théâtrale et même du festival, est d'une très grande qualité. On évoquait tout à l'heure la passerelle sur la Têt, là il y a une autre passerelle avec Gérone qui va être très, très forte. Parce qu'on peut mesurer le travail qui est réalisé par cette équipe, l'équipe de Salvador SUNYER, au sud, qui a une maîtrise complète de la création Catalane, voire de la création internationale. On peut voir à Gérone des pièces en anglais, en allemand, c'est à l'international.

Et les acteurs culturels qui ont été critiqués tout à l'heure, parce que nous avons dit que nous parlions politique ici, que nous ne parlions pas de personnes, les acteurs culturels, pas par tout le monde, mais qui ont été critiqués notamment dans leur création de Carthage, dans le cadre des Estivales, pourront entrer en partenariat utile avec nos amis de Gérone. Nous avons dit, ça je le rappelle, nous ne parlons pas de personnes. Et ont été évoqués dans le cadre du théâtre de l'Archipel, Jean NOUVEL, Salvador GARCIA, etc., je demande à tous les élus quand même de respecter à la fois le travail, de ne pas évoquer les personnes, de respecter la qualité artistique ou architecturale des personnes. On n'est pas là pour juger du travail des personnes.

Ça m'a un peu choqué, je tenais à le dire. Mais j'espère que ce projet INTERREG aboutira avec nos amis de Gérone parce qu'il est très important, pour les 2 côtés, pour nos 2 villes.

M. Maurice HALIMI

J'en suis persuadé, surtout et d'autant plus que ça mettra en application l'utilisation de la fibre optique. Mme AMIEL-DONAT ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Personne quand même n'a attaqué Salvador GARCIA ! Je signale simplement....

M. Maurice HALIMI

Ce n'est pas un dialogue, ce n'est pas moi qui vient de vous répondre ça. Est-ce que vous avez une question sur ma délibération Madame ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Non mais quand même, il faut qu'on réponde puisqu'on nous dit Je vous dis simplement au contraire, moi j'ai beaucoup apprécié l'annonce du programme et de la saison 2008/2009 à Annecy. On peut la trouver sur Internet puisqu'il est directeur à Annecy.

M. Maurice HALIMI

Bon Madame BARRE alors.

Mme Virginie BARRE

Juste pour étayer.... Non ne le regrettez pas cher Maître.

M. Maurice HALIMI

Non je ne regrette rien moi.

Mme Virginie BARRE

Juste pour étayer les propos de M. HENRIC et pour répondre à Mme AMIEL-DONAT. Oui tout à l'heure ont été critiqués les acteurs de Carthage. On va appeler un chat, un chat Mme RIPOULL. Et, Mme RIPOULL, j'ai eu la malchance d'être assise juste derrière elle pendant le spectacle

(Réactions)

Non mais vous y étiez aussi M. CODOGNES.

(Réactions)

Non, vous le lui raconterez et, de toute façon, je peux aussi m'adresser à vous. Ecoutez-moi s'il vous plaît. Il y a la caméra de toute façon exactement. Vous n'avez cessé de déranger les gens qui étaient autour de vous. Vous n'avez cessé de rire pendant 1 heure ¼ de spectacle et de prendre en photo les élus qui étaient présents. Je ne parle pas de vous Mme AMIEL-DONAT, je parle de M. CODOGNES et de Mme RIPOULL. J'étais assise derrière eux. On ne me l'a pas raconté ! Et comme un appareil photo numérique, ça se tient comme ça et qu'on voit l'écran, M. CODOGNES a pris en photo les élus présents au spectacle.

Voilà pour étayer les propos de M. HENRIC. Après on parle de culture et on critique la culture, alors que c'était un projet magnifique, avec des jeunes de Perpignan. Et vous qui voulez qu'on respecte tout le monde, soyez les premiers à le faire s'il vous plaît.

M. Maurice HALIMI

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

(Réactions)

Bon on va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 16 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 17

CULTURE - CONVENTION VILLE DE PERPIGNAN/REGIE PALAIS DES CONGRES ET EXPOSITIONS RELATIVE A L'ORGANISATION DES FESTIVALS "LES ESTIVALES" ET "VISA POUR L'IMAGE 2008"

M. Maurice HALIMI

En ce qui concerne la délibération n° 17, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération de confirmation en ce qui concerne l'engagement de la ville à l'accompagnement de la réalisation des 2 festivals de la ville. Je serais très bref. Les Estivales et VISA. Il s'agit d'une convention et de la confirmation

(Brouhaha)

Moi, je veux faire très bref mais si on me permet de finir mes phrases. Non mais je suis désolé. Parce que comme je dois être présent aux Estivales dans 10 minutes, puisque nous sommes dans la fracture, donc je vais continuer à accompagner effectivement la déliquescence de la culture à Perpignan. Donc on peut faire aussi dans la démagogie.

Alors je vais très vite. Il s'agit d'une convention d'accompagnement en ce qui concerne la mise en place des moyens techniques par la régie du Palais des Congrès avec la ville de Perpignan, étant précisé que l'ensemble de l'infrastructure sur le Couvent des Minimes, sur le Palais des Congrès et sur le Campo Santo dont l'utilisation est sollicitée tous les ans par les Estivales et par VISA International pour l'image, fait en sorte qu'une dépense soit exposée et budgétée sur la régie du Palais des Congrès à hauteur de 211 000 € dont je vous demande de bien vouloir voter l'attribution par la signature de cette convention avec la régie du Palais des Congrès en ce qui concerne bien sûr l'accompagnement des structures et la mise à disposition des personnels pour ces 2 festivals.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 17 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 18

CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2006 -2008 ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET L'ASSOCIATION VISA POUR L'IMAGE - AVENANT N° 1

M. Maurice HALIMI

Il s'agit pour ce qui concerne VISA POUR L'IMAGE très précisément, dont nous allons célébrer le 20^{ème} anniversaire au mois de septembre, d'une demande extrêmement précise de subvention complémentaire à hauteur d'une somme de 22 000 €, et je vais à l'essentiel, pour une raison extrêmement simple, c'est que suite à la participation de la Région au financement de VISA au budget abondant au budget de VISA, M. le Président de la Région a demandé la mise en place d'une convention au terme de laquelle VISA était poursuivie sur une semaine complémentaire. Etant précisé que la Région sera en accompagnement des scolaires qui dépendent de sa responsabilité et l'ensemble bien sûr des dépenses qui seront exposées pour cette 3^{ème} semaine devra être abondée par la mise en place d'une subvention complémentaire.

Je précise simplement pour la petite histoire que VISA Officiel bénéficiera d'un nouveau lieu d'exposition. Il s'agit de la mise en œuvre de la Poudrière, sur la rue Rabelais. Il s'agit d'une subvention complémentaire de 22 000 €.

S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 18 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 19

CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET L'ASSOCIATION « LES ESTIVALES » - AVENANT N°1

M. Maurice HALIMI

Enfin la dernière convention que je dois présenter, la n° 19, il s'agit également d'un avenant en ce qui concerne le budget attribué à l'association dite les Estivales puisque la ville de Perpignan a participé à 2 créations, cette année, dans le cadre du festival estival, une création d'un spectacle vivant dédié à Carthage ---je ne reprendrais pas la polémique, le cas échéant on pourra en discuter dans d'autres lieux--- et une création extrêmement belle, hier, qui a été donnée par Daniel TOSI, par l'orchestre de Perpignan, par le chœur de Perpignan et par 2 interprètes absolument extraordinaires, une turque et un catalan du sud.

Pour ce qui concerne la demande, elle concerne directement Carthage. Il s'agissait du bouclage du budget de Carthage qui était affecté à la programmation des Estivales,

donc d'un budget supplémentaire ou, j'allais dire, résiduel puisque le budget de Carthage est de l'ordre de 80 000 €, d'un budget résiduel de 17 000 € que je vous demande de bien vouloir voter à titre d'avenant, au titre de la subvention allouée à l'association des Estivales.

S'il n'y a pas de question, on peut peut-être passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 19 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 20

ANIMATION DU PATRIMOINE - LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE " - EXERCICE 2008 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Raymond SALA

La délibération 20 concerne le service animation du patrimoine porteur, vous le savez, du label « ville d'art et d'histoire ». Il s'agit tout simplement d'approuver une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 20 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 21

ANIMATION DU PATRIMOINE - FIXATION DU TARIF "PROMENADE LITTERAIRE" - VISITES LECTURES

M. Raymond SALA

La 21, il s'agit tout simplement de fixer le tarif à 8 €, la gratuité pour les moins de 12 ans, pour 2 visites découverte « la promenade littéraire » qui ont lieu les 16 et 22 juillet. Je vous signale que vous avez dû recevoir le programme des visites découvertes et qu'il y a 47 découvertes par mois, juillet et août. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 21 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 22

COUVENT DES CLARISSES -

A / RESTAURATION GENERALE DE L'AILE SUD DE LA GALERIE DU CLOITRE SUD - CONVENTION

VILLE DE PERPIGNAN / DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - AVENANT N° 2

B / RESTAURATION GENERALE DE L'AILE SUD ET DE LA GALERIE DU CLOITRE SUD - AVENANT N°

1 AU LOT 1 (MACONNERIE) ET LOT 3 (COUVERTURE)

M. Raymond SALA

La 22 se décompose en A et B.

La A, elle concerne le Couvent des Clarisses, l'ancien Couvent des Clarisses, ancienne prison, la restauration de l'aile sud du Couvent des Clarisses, et il s'agit tout simplement d'approuver l'avenant n° 2 relatif à la seconde tranche conditionnelle. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 22 A est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

La B concerne aussi l'ancien Couvent des Clarisses. Il s'agit d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 au lot n° 1, maçonnerie, et au lot n° 3, couverture. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 22 B est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 23

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - MARCHE NEGOCIE - AVENANT N° 1

M. Raymond SALA

La 23, il s'agit des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville et il s'agit donc d'approuver l'avenant n° 1 aux travaux d'aménagement, avenant qui se justifie par des ajouts de sirène complémentaire, d'une meilleure signalisation et des ajouts de détecteurs de fumée.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 23 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 24

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - COUVENT DES DOMINICAINS -ACCES HANDICAPES VERS LA CHAPELLE DU TIERS ORDRE - REFECTION DE LA CALADE DU PASSAGE ET DE L'ESCALIER - PHASE 2 - AVENANT N° 1 AU LOT 1 (MACONNERIE)

M. Raymond SALA

La 24 concerne le Couvent des Dominicains et notamment l'environnement proche du portail du 14^{ème} siècle découvert à l'occasion du passage pour handicapés. Il s'agit donc d'approuver l'avenant n° 1 au lot 1, maçonnerie. Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 24 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 25

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - EGLISE LA REAL - RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA SOLEDAD ET DU LOGIS DU SACRISTIN - AVENANT 1 AUX LOTS 1 (MACONNERIE/CONSOLIDATION) ET 3 (COUVERTURE)

M. Raymond SALA

La 25, concerne l'Eglise la Réal et la restauration du logis du sacristain qui, comme vous le savez, abrite la Chapelle de la Soledad. Il s'agit d'approuver un avenant, l'avenant n° 1 au lot n° 1, maçonnerie, consolidation, et au lot n° 3, couverture. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 25 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 26

EQUIPEMENT URBAIN - HOMMAGES PUBLICS - DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DES LOTISSEMENTS LE MATIN DE NAPLES - FOREST - F. CHOPIN - L'ESTACA - DE LA VOIE DE DESSERTE DU CREMATORIUM - DES VOIES DE DESSERTE DU QUARTIER CITES DES BALEARES ET ROIS DE MAJORQUE - DE LA VOIE DE LIAISON ENTRE L'AVENUE JULIEN PANCHOT ET L'AVENUE VICTOR DALBIEZ

M. Raymond SALA

Enfin la 26, il s'agit, dans le cadre des hommages publics, d'attribuer des noms à des voies nouvelles de lotissements. Vous avez la liste sous les yeux. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 26 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 27

URBANISME OPERATIONNEL - PRODUCTION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX EN PLAI - OPERATION "LE CHELSEA 2" SITUE 18/20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VILLE DE PERPIGNAN/OPH PERPIGNAN ROUSSILLON

M. Fabrice VILLARD

Il s'agit ici, pour la ville de Perpignan, de participer financièrement aux côtés de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération à la prise en charge d'une partie de la surcharge foncière de l'acquisition par l'Office de la Ville de Perpignan, de 5 logements en VEFA, Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement, sur un programme immobilier appelé le Chelsea, avenue de Grande Bretagne. Y a-t-il des observations ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

C'est toujours le Chelsea, c'est toujours cette incompréhension parce que vous ne donnez pas de réponse. Pourquoi par moment la ville achète cher et revend à la société AGIR PROMOTION à moitié prix, en oubliant les deniers publics ? Et pourquoi par ailleurs, en programme purement privé, purement privé de la même société AGIR PROMOTION, on trouve le moyen au dernier Conseil Municipal de faire acquérir un certain nombre d'appartements par l'office municipal de HLM et puis là, aujourd'hui, par la ville ? Bon, très bien.

Vous m'expliquerez en quoi cette opération, je vous l'ai dit, on équilibre les programmes et ça laisse nécessairement le sentiment, ou en tout cas l'interrogation, qui consiste à dire mais pourquoi diable va-t-on dans ce programme, qui est purement privé, qui je vous l'ai dit a fait l'objet d'un marketing massif à destination des professions libérales, qui n'a pas eu le succès escompté certainement, malgré les attraits qui étaient présentés, à savoir que c'était la proximité de la future gare TGV et du centre du monde. Et le fait est qu'on se retrouve, tant au niveau de l'office qu'au niveau de la ville de Perpignan, à acheter des locaux dont on peut se demander si ça n'est pas pour donner l'équilibre financier à cette opération qui serait déficitaire ? Je dis qu'on pourrait se demander parce qu'il n'y a pas de vraie logique.

Parce que la vraie logique, elle est quand même que ce soit l'office d'HLM ou la ville qui aménage et qui rénove les immeubles à Saint Jacques ou à Saint Matthieu, là où on les a achetés plutôt que de les donner à cette société privée, plutôt qu'à aller acheter pour l'équivalent de prix des locaux neufs faits dans la résidence Chelsea

M. le Maire

Bon on peut répondre un peu ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Non mais je réponds à Mme SANCHEZ puisqu'elle fait des commentaires.

M. le Maire

Attendez, vous permettez. Vous ne voulez rien comprendre.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Non, non, mais c'est certain. Le problème, c'est que je ne suis pas la seule dans cette ville à ne pas comprendre.

M. le Maire

Attendez, vous permettez, je vous ai écoutée longuement. Il y en a beaucoup qui comprennent heureusement !

Dans un cas il s'agit d'une opération d'aménagement et vous n'avez pas l'air de savoir ce que c'est qu'une opération d'aménagement. Pourtant dans un Conseil Municipal où vous étiez Adjointe, vous avez vu passer une opération qui s'appelait Dauder de Selva qui était du même style, à savoir on prend un îlot, on démolit, on reconstruit et on fait de l'accession sociale. A l'époque, ça a coûté 75 millions de francs de déficit pour une place et 50 logements.

Là, dans le cas de Saint Matthieu, on a travaillé, vous étiez Adjointe, vous avez voté.....

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Je vous parle du Chelsea, là.

M. le Maire

Attendez, j'y arrive. Si vous m'écoutez. Non parce que vous avez parlé de Saint Matthieu.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Pourquoi on a acheté le Chelsea ?

M. le Maire

Vous permettez ? Vous permettez oui ou non ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Allez-y, mais dites lui de se taire !

M. le Maire

Si vous ne pouvez pas vous maîtriser, il faut partir du conseil municipal.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Non mais moi je me maîtrise, c'est votre Adjoint qui ne se maîtrise pas.

M. le Maire

M. CODOGNES, je m'adresse à M. CODOGNES.

Maintenant Mme AMIEL-DONAT, écoutez, premièrement, vous avez évoqué le problème, une fois encore, de l'opération sur le PRI de Saint Matthieu. Je vous répète que c'est une opération d'aménagement et qu'en effet, dans le bilan de l'opération, on débouche à la fin sur un appel d'offres en faisant appel à des sociétés privées et celle qui a le mieux répondu, et de très loin, puisque toutes les autres ont dit on ne prend dans ce cadre là qu'à condition que les immeubles nous soient rendus à l'euro symbolique. Et il y en a une seule qui a accepté de prendre le risque de l'achat de ces immeubles à hauteur de 500 000, compte tenu d'un cahier des charges où on enlève 40 % de droits à construire, on impose du 1 800 € le m² à la vente et tout un cahier des charges architectural. Ça s'appelle de l'aménagement. Et l'aménagement, ça fabrique en effet des déficits quand on introduit des objectifs publics qui sont contraignants par rapport au marché.

Quant au Chelsea, c'est une opération qu'on fait partout. Partout aujourd'hui quand, dans le PLU, on est obligé de faire 20 %.

M. Fabrice VILLARD

On a actuellement 90 VEFA avec l'office et pas que sur le Chelsea. Sur tous les programmes et d'ailleurs aujourd'hui les opérateurs viennent nous chercher.

M. le Maire

Les opérateurs viennent nous chercher dans toutes les opérations. Elles sont tenues de faire 20 % de logements sociaux et donc de négocier des ventes en état futur d'achèvement à hauteur de 20 % de leurs projets.

Je vous signale qu'à l'heure actuelle, le Chelsea, dans l'Indépendant, les prix de vente sont de 3 000 € le m². Pas les 1 100 ou les 1 200 dont vous avez parlé Mme AMIEL-DONAT. On est à 3 000 € le m² dans l'Indépendant de la semaine dernière.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Non, 1 200 c'est le Chelsea pour nous, pour une profession libérale.

M. le Maire

C'est pareil.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

1 800 c'est pour l'accès sociale à Saint Matthieu.

M. le Maire

Alors dans ces cas là, vous achetez et vous revendez à l'office. On économisera 1 000 €, ce sera parfait.

M. Fabrice VILLARD

Allez, je propose qu'on passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 27 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 28

URBANISME OPERATIONNEL - OPERATION RHI A SAINT JACQUES - DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE CESSIBILITE AU TITRE DE LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE DES MERCADIERS

M. Fabrice VILLARD

Délibération n° 28, il s'agit Oui M. ALIOT ?

M. Louis ALIOT

Jusqu'à la 42 notre groupe n'a aucune observation à faire.

M. Fabrice VILLARD

D'accord, merci. On va gagner du temps.

Dans la délibération 28, il s'agit de permettre à la ville d'approuver le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité au titre de la résorption de l'habitat insalubre de l'immeuble situé 5 bis, rue des Mercadiers. Cet immeuble a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable et pour lequel la ville a dû procéder, du fait de la défaillance du propriétaire, au relogement du locataire.

Pour faire simple, cette délibération nous permet d'acquérir, éventuellement par voie d'expropriation, l'immeuble dans le cadre de la procédure de résorption de l'habitat insalubre et de répercuter les frais de relogement au propriétaire. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 28 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 29

URBANISME OPERATIONNEL - EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. Jean-Marc PUJOL

La 29, elle concerne l'exonération de la taxe locale d'équipement pour les opérations de construction de logements sociaux. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 29 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 30

ARCHITECTURE ET URBANISME - PROJET URBAIN DE LA GARE - AMENAGEMENT DU 1^{er} TRONCON DU PASSAGE PUBLIC DE LA GARE - DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

M. Jean-Marc PUJOL

La question 30, il s'agit d'approuver l'aménagement du 1^{er} tronçon du passage public de la gare et de désigner le maître d'œuvre qui va s'occuper de l'intérieur. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 30 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 31

EQUIPEMENT URBAIN - PAE PARC DUCUP - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ETABLI AU 31 DECEMBRE 2007

M. Jean-Marc PUJOL

Le point 31 est d'approuver le compte-rendu d'activité établi par la SAFU sur l'opération du Parc Ducup dont nous avons eu déjà l'occasion de parler et principalement à l'opération mixte logements sociaux, équipements collectifs, entreprises. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 31 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 32

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA VILLE DE PERPIGNAN - BUDGET ANNEXE ABATTOIRS - EXERCICE 2008

M. Jean-Marc PUJOL

La 32, il s'agit d'une décision modificative concernant le budget principal des Abattoirs. C'est la 1^{ère} décision modificative.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 32 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 33

ABATTOIRS - PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT

M. Jean-François FONS

Abattoirs, plan triennal d'investissement, demandes de subventions aux Département et Région. A savoir que nous avons un global de 166 104,56 € qui est divisé en 3, donc pour 55 368, la présente délibération a pour objet de solliciter le Conseil Général ainsi que le Conseil Régional pour un montant identique de 55 368 € chacun.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 33 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 34

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ABATTOIRS - ANNEE 2008 - AUGMENTATION DE LA REDEVANCE D'EXPLOITATION DE LA LOCATION DES CHAMBRES FROIDES

M. Jean-François FONS

Il s'agit d'une délégation de service public des Abattoirs pour l'année 2008, de l'augmentation de la redevance d'exploitation et de la location des chambres froides. Les tarifs n'ont pas été augmentés sur 2006, ni 2007, par contre on demande une augmentation de 4 % pour l'année 2008. Tout simplement. Après j'ai les montants en détail, en fonction du tonnage il y a le détail qui est donné, mais ce n'est pas une très grosse augmentation.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 34 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 35

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - CREATION D'UN BATIMENT D'HABITATION DU GARDIEN DE LA PLAINE DE JEUX RUGBY - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ATTRIBUTION

Mme Nathalie BEAUFILS

La 35, il s'agit d'approuver la création d'un bâtiment d'habitation du gardien de la Plaine de Jeux Rugby et d'accorder le marché de maîtrise d'œuvre à M. Barthélémy RUIZ. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 35 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 36

MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - STADE AIME GIRAL - MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN HONNEUR

Mme Nathalie BEAUFILS

Il s'agit d'approuver la maîtrise d'œuvre pour l'éclairage du terrain d'honneur du stade Aimé Giral. Attribution au bureau d'étude ROSSIGNOL. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 36 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 37

SPORTS - CREATION D'ESPACES SPORTIFS DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Mme Nathalie BEAUFILS

Il s'agit d'approuver la demande de subvention auprès du centre national de développement du sport pour la réalisation d'aménagement d'espaces sportifs de

proximité, espace du Nouveau Logis, espace Maillol et les abords du skate parc, la somme ne pouvant excéder 70 000 €. On vous demande d'approuver la demande de subvention. Des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 37 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 38

SPORTS - SAISON 2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/SASP PERPIGNAN SAINT ESTEVE MEDITERRANEE - AVENANT N°1

Mme Nathalie BEAUFILS

Il s'agit d'approuver un avenant à la convention de partenariat de la ville avec la SASP Perpignan Saint Estève Méditerranée. En effet, la saison sportive des Dragons allant jusqu'en septembre et les activités rugby ayant été menées pendant toute l'année scolaire, il est apparu nécessaire de modifier la date et le contenu de ces stages. On a donc revu les stages de rugby en période estivale et prévu une découverte du quotidien des joueurs professionnels en octobre, en 2 demi-journées. La participation de la ville sur ces missions est portée à la hauteur de 45 000 €. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 38 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 39

SPORTS - SAISON SPORTIVE 2007/2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE PERPIGNAN / BASKET CLUB PERPIGNAN MEDITERRANEE

Mme Nathalie BEAUFILS

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat ville de Perpignan avec le basket club Perpignan Méditerranée. Le partenariat avec la ville de Perpignan date de 2001.

M. le Maire

Mme Fatima DAHINE ne participe pas au vote. Ni au débat.

Mme Nathalie BEAUFILS

Vous avez les obligations de la ville et du club qui sont détaillées dans la note de synthèse. Je ne sais pas si vous voulez que je développe ? Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 39 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

Mme Fatima DAHINE ne participe pas au vote

DOSSIER 40

SPORTS - ORGANISATION DE LA RENCONTRE TOULOUSE - MONACO DU 12 JUILLET 2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE PERPIGNAN / PERPIGNAN CANET FOOTBALL CLUB

Mme Nathalie BEAUFILS

La 40, il s'agit d'approuver une convention de partenariat ville de Perpignan / Perpignan Canet Football Club pour l'organisation d'une rencontre, le 12 juillet prochain, entre Toulouse et Monaco. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 40 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 41

SPORTS - SAISON 2007/2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/PERPIGNAN ROUSSILLON TENNIS DE TABLE

Mme Nathalie BEAUFILS

La 41, il s'agit d'approuver une convention de partenariat entre la ville de Perpignan et le Perpignan Roussillon Tennis de Table pour la saison sportive 2007/2008 avec aussi l'organisation du 1^{er} open international de tennis de table. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 41 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 42

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2008

M. Emmanuel BLANC

La délibération 42 porte sur l'attribution à diverses associations pour l'exercice 2008. M. ALIOT, je suppose a une question, voire plusieurs.

M. Louis ALIOT

J'aimerais connaître les modalités d'attribution des subventions aux associations, non pas pour essayer de savoir, enfin quelques unes oui quand même pour savoir ce qu'elles font, alors j'en ai relevé.

J'aimerais savoir le montant total des subventions attribuées à la FOL ? Parce que systématiquement quand il y a des subventions, c'est pour la FOL. Il doit y avoir une raison particulière. Dans tous les domaines, elle intervient dans tous les domaines. Donc j'aimerais savoir pourquoi ?

Ensuite je reviens sur ce que j'avais dit, une association intitulée France Algérie Pays Catalan, 3 500 € ! Pour quoi faire ? J'aimerais savoir.

Et ensuite qu'on puisse voter par type d'associations, les sportives, les culturelles, les communautaires ou les confessionnelles. Parce que là, il y en a une par exemple, Amitiés Interreligieuses ? Bon c'est quoi ? Est-ce qu'on ne finance pas du religieux par un moyen détourné ? Si elles ont envie de discuter entre elles les religieuses, elles n'ont pas besoin d'une association en plus ! L'œcuménisme, on connaît tout ça. Mais l'air de rien, 3 000 € ! Alors c'est quoi cette association ?

Et enfin pour le MRAP, les récentes déclarations de M. Mouloud AOUNIT, le président du MRAP, qui lui trouve normal que les piscines aient des horaires aménagés pour permettre aux femmes d'être tranquilles conformément à certains préceptes religieux ! C'est inadmissible dans une république laïque et je demande qu'on retire la subvention à l'association MRAP, en attendant de savoir comment va évoluer cette association. En sachant d'ailleurs que beaucoup de comités locaux ont désapprouvé et se désolidarisent de M. Mouloud AOUNIT.

M. Michel FRANQUESA

Juste pour remarquer M. ALIOT que chaque fois vous intervenez quand il s'agit des associations et je pense que ce qui est écrit au début de la note de synthèse « *le monde*

associatif est un rouage essentiel de la vie démocratique et citoyenne de notre pays, »
etc. Ça me semble important effectivement.

Et c'est marrant, enfin ce n'est pas marrant, c'est navrant peut être même, vous visez toujours certaines associations ! Fédération des Œuvres Laïques, bien connue pour son investissement...

M. Louis ALIOT

Mais bien connue de vous.

M. Michel FRANQUESA

Je pense bien connue de l'ensemble de la population.

M. Louis ALIOT

Faites un sondage, vous allez être surpris quand même.

M. Michel FRANQUESA

Et pas uniquement sur la ville parce que c'est une fédération nationale.

M. Louis ALIOT

Je sais bien qu'elle est nationale, moi je le sais. Mais je sais aussi qui est derrière la plupart du temps.

M. Michel FRANQUESA

Et le MRAP qui est, entre autres aussi, une association qui intervient par rapport aux discriminations, etc. Donc ce sont des associations qui sont bien connues sur la place publique et qui ont des interventions qui favorisent la cohésion sociale, qui interviennent par rapport à tout un tas d'activités, en prévention notamment, par rapport à la délinquance, ce qui semble être un de vos soucis.

M. Louis ALIOT

(HORS MICRO – Inaudible) alors l'indépendance de l'association vous savez !

M. Michel FRANQUESA

Ce n'est pas interdit.

M. Jean-Marc PUJOL

M. ALIOT, comment on procède ? Chaque subvention que nous attribuons doit être justifiée par une demande. C'est-à-dire que nous n'attribuons pas de subvention sans

savoir quel est l'objet de la subvention. Ça correspond à chaque fois, je ne peux pas vous répondre sur 2 subventions parce qu'il faudrait regarder le dossier, je ne les ai pas en tête, vous avez vu combien il y en a de nombreuses fois, mais nous ne finançons que les actions. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de subvention générale. Vous avez souligné la Fédération des Œuvres Laïques mais c'est vrai qu'elle participe à beaucoup d'actions dans l'ensemble des services de la municipalité, c'est pour cette raison, et notamment les centres de loisirs. C'est une fédération qui fait référence en la matière et qui travaille beaucoup.

Concernant le MRAP, la subvention est très faible, vous l'avez constaté. Elle ne concerne que le MRAP au niveau local et je me fais l'honneur justement d'examiner les subventions, parce que vous avez pu remarquer dans certains tracts où je suis en permanence attaqué, il y a comme cosignataire le MRAP et d'autres. Et justement je crois que je me fais un honneur d'étudier les subventions, non pas en fonction des attaques qui me sont faites, mais en fonction des projets qui me sont présentés. Et le MRAP, pour cette petite subvention, a proposé un projet concernant les discriminations qui me paraissait de nature à être subventionné.

M. Emmanuel BLANC

On pourrait ajouter aussi que par rapport aux subventions allouées, elles sont bien évidemment sur demande, mais qu'elles ne sont attribuées que lorsque le dossier est parfaitement complet avec toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire

Et qu'en plus, il y a un rapport d'activité.

M. Emmanuel BLANC

Il y a un rapport d'activité, un compte de résultat, des bilans financiers.

M. le Maire

Donc on est amené ensuite à vérifier le travail qui a été demandé.

M. Emmanuel BLANC

Tout à fait.

M. Louis ALIOT

Tout à l'heure, pendant que vous n'étiez pas là, dans le public, une association, je ne sais pas ce que c'était, s'est manifestée avec des pancartes. La question que je pose c'est : est-ce que c'est toléré ? Parce que si on tolère ce genre de pancartes, la fois prochaine je ferais venir mes amis avec d'autres pancartes !

(Réactions)

M. le Maire

Non mais il a raison !

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Remarque d'une manière générale. Toutes les subventions ont été vues à la baisse apparemment, entre l'exercice de 2007 et cette année. A moins que ce soit en 2 fois ?

M. Emmanuel BLANC

Oui tout à fait. Mme AMIEL-DONAT, si je peux vous donner un certain nombre d'explications. Il y a un certain nombre d'associations qui ont déjà fait l'objet d'une 1^{ère} attribution qui sera revue au prochain conseil municipal. Un certain nombre d'associations n'ont pas fait l'objet d'attribution de subventions cette fois-ci parce que les dossiers ne sont pas complets et que je tiens à ce qu'ils le soient. Et, en matière de montant, effectivement, sur le montant alloué cette fois-ci il est inférieur, mais il y aura d'autres attributions complémentaires.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Oui parce que je craignais par exemple pour l'université, passer de 22 000 à 9 000, ça fait serré.

M. Emmanuel BLANC

Ce n'est pas exactement ça pour l'université parce qu'il y a une 1^{ère} attribution.

M. Jean-Marc PUJOL

Sur le domaine de l'université, je suis très réservé, pour vous expliquer, parce qu'en fait c'est une compétence de Communauté d'Agglomération. Donc si on allait au bout de notre logique, nous ne devrions pas subventionner les actions de l'université.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

On est d'accord.

M. Emmanuel BLANC

Et, en plus, il y a eu une 1^{ère} attribution déjà qui a été effectuée sur l'université.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Oui, mais c'est pour ça, surtout parce qu'il y en a où, tout d'un coup, on se dit mais comment ils vont faire ? Ils vont passer d'un montant à un autre.

Mme Danièle PAGES

Oui, mais ce que vous a dit Jean-Marc PUJOL tout à l'heure, c'est ce que ce sont des actions. Et il arrive une année qu'une association ait une manifestation plus importante, une commémoration, et donc là elle demande une somme plus importante. Et l'année d'après ça ne se justifie plus. Donc je crois qu'on ne peut pas juger comme ça, juste au vu de ces 2 colonnes.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

D'accord. Parce que, là, il y a ---alors vous allez me dire normalement M. ALIOT c'est vous qui auriez du faire la remarque--- l'association Culturelle de la Cathédrale Saint Jean, elle passe de 12 500 à 1 000. Ça fait une chute !

M. le Maire

Parce qu'il y a eu une manifestation l'an dernier.

M. Emmanuel BLANC

Parce qu'il y a eu une manifestation exceptionnelle l'année dernière. On peut passer au vote ?

M. le Maire

Je veux répondre à M. ALIOT sur le problème des pancartes. C'est un vrai sujet. Je crois en effet que les lois de la république sont assez claires à ce sujet. A savoir les assemblées délibératives ne doivent pas être soumises à des pressions extérieures. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs chaque fois qu'il y a des manifestations, je rappelle à l'ordre et si je ne suis pas respecté, il m'est arrivé de le faire, je fais évacuer la salle.

Disons que, jusqu'à présent, cette association dont vous parlez, a su maîtriser ses humeurs et n'a pas outre passé le mécanisme des pancartes. Cela dit, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas la méthode. Et ça ne peut entraîner que des tensions et, à partir de là, des dérapages. Il y a ici dans la salle toutes les sensibilités qui sont présentes, elles peuvent être les porte-paroles de ces différentes associations, sans avoir besoin d'ailleurs comme c'était le cas tout à l'heure, d'amener une claquette pour applaudir à la fin des interventions, ou des pancartes en général particulièrement désagréables.

Je suis entièrement d'accord avec vous. Je pense qu'il faut savoir respecter l'indépendance des assemblées élues. Que ce soit le Parlement, que ce soit la Région, que ce soit le Département ou que ce soit les Communautés d'Agglomérations ou les Communes.

M. Jean-Marc PUJOL

On passe au vote pour les subventions ?

M. Louis ALIOT

Je suis pour à l'exception du MRAP.

M. le Maire

Non mais on a le droit. Il y a un vote contre sur le MRAP. Point. Chacun est libre de son vote, il n'y a pas à discuter.

M. Emmanuel BLANC

- Qui est contre ? Vote contre de M. ALIOT à la subvention du MRAP
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 42 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 43

FORUM DES ASSOCIATIONS 2009 - FIXATION D'UN TARIF D'EMPLACEMENT

M. le Maire

43, PORTARIES, rapidement, fixation d'un tarif d'emplacement.

M. Arnaud PORTARIES

Fixation d'un tarif d'emplacement pour le forum des associations 2009. Le tarif n'a pas changé : 60 €.

M. le Maire

Le même que l'an dernier. Parfait.

M. Arnaud PORTARIES

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 43 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 44

EQUIPEMENT URBAIN - CREATION ET AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE

M. Jean-Michel HENRIC

Il s'agit d'un rapport qui s'adresse à la création et à l'aménagement de pistes cyclables. C'est un appel d'offres ouvert de marché à bons de commande.

M. le Maire

D'accord.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 44 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 45

QUARTIER MAILLOLES / SAINT-ASSISCLE - CREATION D'UNE CRECHE MULTI-ACCUEIL A L'ANCIENNE ECOLE JOAN MIRO - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

La 45, il s'agit de délibérer sur le plan de financement de la crèche de Joan Miró, à la demande du Préfet parce que nous avons eu des financements européens. Pas de question ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 45 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 46

MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - REMPLACEMENT EN RENOVATION DE MENUISERIES DANS DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE PERPIGNAN - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

La 46, il s'agit du marché des menuiseries pour les écoles. Pas de question ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 46 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 47

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - ECOLE PRIMAIRE VERTEFEUILLE - MUR DE SOUTÈNEMENT - AVENANT DE TRAVAUX

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

La 47, il s'agit d'un avenant de travaux pour un mur de soutènement de l'école Vertefeuille. Pas de question ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 47 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 48

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - EXTENSION DE LA MATERNELLE RIGAUD - RELANCE DES LOTS 2, 9 ET 12 - MARCHE NEGOCIE -ATTRIBUTION

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

48. travaux neufs patrimoine bâti. La maternelle Rigaud, relance de 3 lots, le 2, le 9 et le 12 qui étaient infructueux. Pas de question ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 48 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 49

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - RECONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL SAINT MARTIN - AVENANT N° 2 AUX LOTS 4 - 5 - 8 - 9 ET 11

Mme Brigitte PUIGGALI

La 49, concerne dans le cadre de la reconstruction du Centre Social de Saint Martin, l'avenant n°2 aux lots 4 – 5 – 8 -9 et 11 pour des travaux supplémentaires pour être en conformité avec les nouvelles normes et règlements en vigueur.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 49 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 50

COMMANDE PUBLIQUE - EXPLOITATION SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE

M. Manuel GARCIA

La 50. Le Tribunal Administratif a annulé, aux motifs d'une durée d'exploitation insuffisamment bien précisée lors du lancement, la délibération du mois de septembre 2005 du Conseil Municipal.

Par délibération du 28 avril 2008, on a prononcé la résolution de la convention. Et afin de ne pas interrompre --j'arrive à la fin-- afin de ne pas interrompre le service public, une nouvelle procédure a été lancée afin d'aboutir à la désignation d'un délégataire. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui. C'est-à-dire au vu des critères de la commission, on demande quelles étaient les garanties, l'aptitude, les tarifs dont vous avez lu le

contenu. Nous vous proposons donc de vous prononcer pour désigner la SEM Crématoriste Catalane en qualité d'attributaire pour une délégation de service public relative à l'exploitation pour une durée de 9 mois, puisqu'une procédure normale est en voie de finition. Sachant qu'on n'a pas renoncé à faire appel puisque ça paraît un peu aberrant. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 50 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 51

CREMATORIUM - CREATION DE LA TAXE DE CREMATION - APPROBATION DES TARIFS

M. Manuel GARCIA

Il s'agit de se prononcer sur un tarif.

M. le Maire

C'est le même tarif que dans l'ancienne ?

M. Manuel GARCIA

Oui c'est pareil. C'est ce qui était prévu mais comme on lance une nouvelle, on refixe un tarif.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 51 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 52

MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - ASSOCIATION LE TREMLIN - CREATION D'UN HANGAR METALLIQUE A USAGE D'ATELIER MECANIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme Francine ENRIQUE

Décision 52, il s'agit d'une demande d'autorisation des dépôts de permis de construire concernant la création d'un hangar métallique à usage d'atelier mécanique pour l'association Le Tremplin.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 52 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 53

TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - AL SOL - REHABILITATION DES ANCIENS DORTOIRS AU 2ème ETAGE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1

Mme Francine ENRIQUE

Il s'agit de la réhabilitation des anciens dortoirs AL SOL. L'aménagement de bureaux. Il faut approuver le principe de la conclusion avec M. OUTIER, architecte mandataire, de l'avenant n° 1 et d'autoriser M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles en la matière et de prévoir les crédits nécessaires au budget de la ville, sur la ligne budgétaire.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 53 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 54

MAINTENANCE PATRIMOINE BATI - VERIFICATION PERIODIQUE DES EXTINCTEURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET FOURNITURE ET POSE D'EXTINCTEURS ET ARTICLES DIVERS DE SECURITE INCENDIE - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION

Mme Francine ENRIQUE

Il s'agit du marché pour la vérification périodique des extincteurs dans les bâtiments communaux et fourniture et pose d'extincteurs et articles divers de sécurité incendie. Un appel d'offres ouvert dont l'attribution a été faite à la société CHRONOFEU pour un montant de 22 048,28 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

La délibération n° 54 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 55

MAINTENANCE PATRIMOINE BATI - ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX D'ENFANTS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET CRECHES DE LA VILLE DE PERPIGNAN - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION

Mme Francine ENRIQUE

La 55, entretien des aires de jeux d'enfants dans les bâtiments scolaires et crèches de la ville de Perpignan. Appel d'offres ouvert, attribution à la société CITEC pour un montant de 13 916,88 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 55 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 56

SANTE - PROGRAMME EXPERIMENTAL D'IMPLANTATION DE DEFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - INFORMATION SUR LA POLITIQUE COMMUNALE DE SANTE

Mme Nicole JESUS-PRET

La 56, c'est au sujet d'un programme expérimental d'implantation de défibrillateur externe sur le territoire de Perpignan. Cette implantation et ce projet consistent à implanter ces équipements à proximité des lieux des établissements connaissant une fréquentation importante. Ça s'accompagnera bien sûr d'une formation de courte durée aux premiers secours et à l'utilisation de ces défibrillateurs. Cette 1^{ère} expérimentation pourra être mise en place sur 2 sites, en mairie centrale et au Parc des Sports. Ce programme n'est pas absolument figé et sera aussi en partenariat avec le centre hospitalier Saint Jean et le service départemental d'incendie et de secours. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 56 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

Mme Nicole JESUS-PRET

Là, ce n'est pas un vote, c'est pour expliquer un peu ce que fait la ville dans le domaine de la politique de santé ---je le ferai court aussi---

- Il y a des mises en œuvre de procédures d'insalubrités pour les populations à risque.
- Il y a la prévention des maladies transmissibles avec le service de vaccinations et le service de vaccinations internationales.
- L'atelier santé aussi qui met en œuvre des actions de prévention auprès de publics en précarité avec des axes prioritaires : l'accès au soin, la santé mentale, l'addiction, l'alimentation et la nutrition.
- La sensibilisation au risque d'alcool et le sevrage tabagique.
- Et puis l'adhésion des villes santé OMS au groupement régional de santé publique.

DOSSIER 57

HYGIENE ET SANTE - PRESTATION DE DESINSECTISATION, DE DERATISATION ET DE DESINFECTION - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION

Mme Nicole JESUS-PRET

La 57, il s'agit de l'attribution de l'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de désinsectisation, de dératisation et de désinfection. Le marché doit être relancé à cet effet. Il y a une tranche ferme de dératisation. Vous avez le dossier. La tranche de désinsectisation.

Au terme de la consultation et de la réunion de la commission d'appel d'offres du 15 mai, ont été attribués à la société LA PYRENEENE HYGIENE SERVICES pour les montants suivants :

- Le lot n° 1 : 11 203,84 € tranche ferme et tranche conditionnelle
- Le lot n° 2 : 4 355,69 € tranche ferme et tranche conditionnelle
- Et le lot n° 3 : 11,72 € le m2 tranche ferme et conditionnelle

En conséquence nous vous proposons d'approuver la signature de cet appel d'offres.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 57 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 58

COMMANDE PUBLIQUE - FONTAINE MAILLOL - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET LA REGIE DU PALAIS DES CONGRES DES EXPOSITIONS DE PERPIGNAN POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE

M. le Maire

La 58. Ah, Mme TJOYAS n'est pas là.

Il s'agit de la convention entre la Ville de Perpignan et la Régie du Palais des Congrès et des Expositions pour l'alimentation électrique. Parce que c'est le Palais des Congrès qui donne l'énergie électrique à la fontaine qu'on inaugurerà vendredi soir et je vous convie à cette inauguration. C'est un vrai spectacle, musical, coloré et de jets d'eau.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 58 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 59

ENVIRONNEMENT - CONSTRUCTION DES BASSINS D'ORAGE DE LA STATION D'EPURATION DE PERPIGNAN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PERPIGNAN

M. le Maire

La suivante, la 59, il s'agit des bassins d'orage de la station d'épuration. C'est l'avis du Conseil Municipal de la ville de Perpignan sur les bassins d'orage, sur les bassins de décantation qui récupèrent les eaux du réseau unitaire de la Ville de Perpignan, les fait décanter avant d'aller sur la station d'épuration.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 59 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 60

MAINTENANCE ET PATRIMOINE BATI - MARCHE D'EXPLOITATION AVEC GROS ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT N° 3

M. le Maire

Ensuite, la 60, c'est un avenant n°3 au marché d'exploitation et de gros entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des différents bâtiments communaux.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 60 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 61

FONCIER - 2 BIS, 4, PLACE DU PUIG - CESSION D'IMMEUBLES A L'OPH PERPIGNAN ROUSSILLON

M. le Maire

Allez, Mme CONS. Alors là, il y en a toute une page.

Mme Valérie CONS

Il s'agit de cession d'immeubles situés 2 bis et 4, place du Puig à l'OPH Perpignan Roussillon pour la somme de 108 000 €. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 61 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 62

FONCIER - BOULEVARD NUNGESSER ET COLI - CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI ESCLARMONDE

Mme Valérie CONS

La 62, il s'agit de la cession de terrain d'une part et la constitution de servitude d'autre part au profit de la SCI ESCLARMONDE qui se trouve boulevard Nungesser et Coli. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 62 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 63

FONCIER - RUE PASCAL MARIE AGASSE - CESSION DE TERRAINS A LA SCI ST PIERRE IMMO SANTE

Mme Valérie CONS

Il s'agit de la cession de terrains au profit de la SCI ST PIERRE IMMO SANTE situés rue Pascal Marie Agasse. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 63 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 64

FONCIER - ZAC SAINT ASSISCLE LE FOULON - CESSION DES LOTS 2 A 7 A LA SARL STP MEDITERRANEE

Mme Valérie CONS

64. La cession de lots 2 à 7 de la SARL STP Méditerranée, situés à la ZAC Saint Assisclé du Foulon. En fait un compromis était arrivé à échéance sans pouvoir faire l'objet d'une

réalisation par acte authentique en raison de la non-obtention d'un permis de construire et on consent à nouveau un permis de construire. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 64 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 65

FONCIER - INTERSECTION ALLEE AIME GIRAL ET AVENUE PAUL GAUGUIN - ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA SC ST CHRISTOPHE

Mme Valérie CONS

La 65, c'est l'acquisition d'un terrain à la SC ST CHRISTOPHE, situé allée Aimé Giral et avenue Paul Gauguin. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 65 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 66

FONCIER - PAE PARC DUCUP - ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS SERRADELL

Mme Valérie CONS

66, il s'agit de l'acquisition de terrains aux consorts SERRADELL, situés au Parc Ducup. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 66 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 67

FONCIER - PARC DUCUP - POSE D'UN CABLE SOUTERRAIN HAUTE TENSION - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF LR

Mme Valérie CONS

La 67, il s'agit de convention de servitude entre la ville et la société ERDF. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 67 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 68

GESTION DE L'EAU POTABLE - RESTITUTION PAR PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ANCIEN RESERVOIR DU MAS GRAVAS SITUÉ A SAINT FELIU D'AMONT

Mme Valérie CONS

La 68, il s'agit de la restitution par PMCA à la commune de Perpignan de l'ancien réservoir du Mas GRAVAS situé à Saint Féliu d'Amont. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 68 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 69

FONCIER - GARE ROUTIERE DE PERPIGNAN - BOULEVARD SAINT ASSISCLE - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS CONSENTIE AU CONSEIL GENERAL DES P.O.

Mme Valérie CONS

La 69, il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels, consentie au Conseil Général des P.O. suite au déplacement de la gare routière de Perpignan. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 69 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 70

COMMANDE PUBLIQUE - MISE EN SECURITE DE BATIMENTS DANS LE QUARTIER SAINT-JACQUES - MARCHE NEGOCIE - CLASSEMENT SANS SUITE ET RELANCE D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE

Mme Valérie CONS

La délibération n° 70. Nous relançons un marché suite à un marché négocié demeuré infructueux. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 70 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 71

MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - DEMOLITION D'UN IMMEUBLE SIS 31 RUE DES CUIRASSIERS

Mme Valérie CONS

71, il s'agit d'autoriser la démolition d'un immeuble situé 31, rue des Cuirassiers, un immeuble qui menace ruines. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 71 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 72

MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - TRAVAUX DE DEMOLITION DE DIVERS IMMEUBLES - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION

Mme Valérie CONS

Enfin, la 72, où il s'agit de lancer un marché négocié relatif aux travaux de démolition de divers immeubles. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 72 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 73

FONCIER - ECOLE MATERNELLE MARIE PAPE CARPANTIER I ET II - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN RACINE - DESAFFECTATION DEFINITIVE A L'USAGE PUBLIC SCOLAIRE

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Délibération n° 73, il s'agit de demander au Préfet la désaffectation définitive à l'usage du public scolaire des écoles Pape Carpentier I et II et de l'école élémentaire Jean Racine. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 73 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 74

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - FILIERE ANIMATION

M. Jean-Marc PUJOL

Il s'agit de vous présenter simplement la demande de modification du tableau des effectifs concernant la filière animation. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 74 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 75

CULTURE - NOMINATION D'UN JURY EN VUE DE L'ATTRIBUTION DU TITRE DE "COBLA OFICIAL DE LA FIDELÍSSIMA VILA DE PERPINYÀ

M. le Maire

M. Jaume ROURE, la 75^{ème} et dernière.

(Réactions)

M. Jaume ROURE

Ne démarquez pas ! Ne démarquez pas ! Il en reste une.

Comme vous le savez maintenant Perpignan est Capitale de la Culture Catalane pour 2008 et il nous est apparu intéressant de créer un jury, comme vous pouvez le constater avec des personnes tout à fait compétentes pour donner ce titre à une « cobla » que nous appellerons « Fidelíssima » et qui représentera la Ville de Perpignan à travers toute la Catalogne.

Il faut nommer 2 élus pour suivre ce jury. Je vous propose moi-même, votre serviteur, comme Président et Mme Virginie BARRE pour m'accompagner. Des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 75 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

M. le Maire

Bonnes vacances à tout le monde et à la rentrée avec VISA POUR L'IMAGE.
La séance est levée à 22 h 15.

*** Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative
des Services Publics Locaux - Année 2007**

- 1 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN -
EXERCICE 2007 :
A/ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
B/ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

PAGE 14

- 2 FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. LE
TRESORIER - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - EXERCICE
2007**

PAGE 36

- 3 FONCIER - EXERCICE 2007
A/ BILAN DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS
IMMOBILIERS
B/ BILAN DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS
IMMOBILIERS**

PAGE 36

- 4 THEATRE DE L'ARCHIPEL -
A - CONTRAT DE PARTENARIAT - AUTORISATION SIGNATURE DU
CONTRAT DE PARTENARIAT
(ARTICLE L 1414-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)**

**B - CESSION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PAR LA VILLE AU
TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT**

PAGE 37

- 5 EQUIPEMENT URBAIN - AUTOROUTE A9 - ELARGISSEMENT A 2X3
VOIES ENTRE PERPIGNAN NORD ET L'Espagne - AVIS DE LA
COMMUNE DE PERPIGNAN SUR LA CONCERTATION PREALABLE
PAGE 59**

**MOTION CONCERNANT LA DEMANDE A L'ETAT DE TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DE LA RN 116
PAGE 62**

- 6 **CONSEILS DE QUARTIERS : MODIFICATION DES PERIMETRES,
DESIGNATION DES MEMBRES ET APPROBATION DU REGLEMENT
INTERIEUR**
- PAGE 63**
- 7 **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES**
- PAGE 70**
- 8 **CONSEIL MUNICIPAL - STATUT DE L'ELU - MOYENS MIS A
DISPOSITION DES GROUPES D'ELUS - DROIT A LA FORMATION**
- PAGE 72**
- 9 **RAPPORT SUR LES ACTIONS CONDUITES EN 2007 PAR LA VILLE EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**
- PAGE 72**
- 10 **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - 2EME AVENANT**
- PAGE 73**
- 11 **DEVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE - LABELLISATION DU POINT
INFORMATION JEUNESSE MUNICIPAL " PROGRAMME EUROPEEN
JEUNESSE EN ACTION" - CONVENTION DIRECTION REGIONALE DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS / VILLE DE PERPIGNAN**
- PAGE 74**
- 12 **DEVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE - ADHESION DE LA VILLE DE
PERPIGNAN A L'ASSOCIATION REGIONALE DES CENTRES SOCIAUX
- ANNEE 2008**
- PAGE 74**
- 13 **DEVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE - CONVENTION
PARTENARIAT VILLE DE PERPIGNAN / ENFANCE CATALANE**
- PAGE 75**
- 14 **ACTION EDUCATIVE ET DE L'ENFANCE - DIVISION ENFANCE -
SERVICE ENFANCE ET LOISIRS - SOUTIEN AUX INITIATIVES
ASSOCIATIVES LOCALES SUR LE TEMPS LIBRE DE L'ENFANT - ANNEE
2008**
- PAGE 79**
- 15 **ACTION EDUCATIVE ET ENFANCE - ECOLE ELEMENTAIRE POLE
ENFANCE JORDI BARRE - CLASSES A HORAIRES AMENAGES -
CONVENTION DE PARTENARIAT ETAT / PERPIGNAN MEDITERRANEE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / VILLE DE PERPIGNAN**
- PAGE 80**

- 16 CULTURE - ANNEE 2008 - SCENE CATALANE TRANSFRONTALIERE (ESCENA CATALANA TRANSFRONTERERA) - DEMANDE DE SUBVENTION A L'EUROPE - INTERREG IV A PYRENEES
PAGE 83
- 17 CULTURE - CONVENTION VILLE DE PERPIGNAN/REGIE PALAIS DES CONGRES ET EXPOSITIONS RELATIVE A L'ORGANISATION DES FESTIVALS "LES ESTIVALES" ET "VISA POUR L'IMAGE 2008"
PAGE 88
- 18 CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2006 -2008 ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET L'ASSOCIATION VISA POUR L'IMAGE - AVENANT N° 1
PAGE 89
- 19 CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET L'ASSOCIATION « LES ESTIVALES » - AVENANT N°1

PAGE 89
- 20 ANIMATION DU PATRIMOINE - LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE " - EXERCICE 2008 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
PAGE 90
- 21 ANIMATION DU PATRIMOINE - FIXATION DU TARIF "PROMENADE LITTERAIRE" - VISITES LECTURES

PAGE 90
- 22 COUVANT DES CLARISSSES -
A / RESTAURATION GENERALE DE L'AILE SUD DE LA GALERIE DU CLOITRE SUD - CONVENTION VILLE DE PERPIGNAN / DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - AVENANT N° 2
B / RESTAURATION GENERALE DE L'AILE SUD ET DE LA GALERIE DU CLOITRE SUD - AVENANT N° 1 AU LOT 1 (MACONNERIE) ET LOT 3 (COUVERTURE)

PAGE 91
- 23 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - MARCHE NEGOCIE - AVENANT N° 1
PAGE 92
- 24 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - COUVANT DES DOMINICAINS -ACCES HANDICAPES VERS LA CHAPELLE DU TIERS ORDRE - REFECTION DE LA CALADE DU PASSAGE ET DE L'ESCALIER - PHASE 2 - AVENANT N° 1 AU LOT 1 (MACONNERIE)
PAGE 92

- 25 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - EGLISE LA REAL -
RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA SOLEDAD ET DU LOGIS DU
SACRISTIN - AVENANT 1 AUX LOTS 1
(MACONNERIE/CONSOLIDATION) ET 3 (COUVERTURE)
PAGE 93
- 26 EQUIPEMENT URBAIN - HOMMAGES PUBLICS - DENOMINATION DE
LA VOIE DE DESSERTE DES LOTISSEMENTS LE MATIN DE NAPLES -
FOREST - F. CHOPIN - L'ESTACA - DE LA VOIE DE DESSERTE DU
CREMATORIUM - DES VOIES DE DESSERTE DU QUARTIER CITES DES
BALEARES ET ROIS DE MAJORQUE - DE LA VOIE DE LIAISON ENTRE
L'AVENUE JULIEN PANCHOT ET L'AVENUE VICTOR DALBIEZ

PAGE 93
- 27 URBANISME OPERATIONNEL - PRODUCTION DE 5 LOGEMENTS
SOCIAUX EN PLAI - OPERATION "LE CHELSEA 2" SITUE 18/20
AVENUE DE GRANDE BRETAGNE - PARTICIPATION FINANCIERE DE
LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VILLE DE
PERPIGNAN/OPH PERPIGNAN ROUSSILLON
PAGE 94
- 28 URBANISME OPERATIONNEL - OPERATION RHI A SAINT JACQUES -
DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE CESSIBILITE
AU TITRE DE LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DE
L'IMMEUBLE SIS 5 RUE DES MERCADIERS

PAGE 97
- 29 URBANISME OPERATIONNEL - EXONERATION DE LA TAXE LOCALE
D'EQUIPEMENT POUR LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS SOCIAUX
PAGE 98
- 30 ARCHITECTURE ET URBANISME - PROJET URBAIN DE LA GARE -
AMENAGEMENT DU 1er TRONCON DU PASSAGE PUBLIC DE LA
GARE - DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

PAGE 98
- 31 EQUIPEMENT URBAIN - PAE PARC DUCUP - APPROBATION DU
COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ETABLI AU 31
DECEMBRE 2007

PAGE 99
- 32 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA VILLE DE
PERPIGNAN - BUDGET ANNEXE ABATTOIRS - EXERCICE 2008
PAGE 99
- 33 ABATTOIRS - PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT - DEMANDES DE
SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT
PAGE 100

- 34 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ABATTOIRS - ANNEE 2008 -
AUGMENTATION DE LA REDEVANCE D'EXPLOITATION DE LA
LOCATION DES CHAMBRES FROIDES

PAGE 100
- 35 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - CREATION D'UN BATIMENT
D'HABITATION DU GARDIEN DE LA PLAINE DE JEUX RUGBY -
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - ATTRIBUTION
PAGE 101
- 36 MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - STADE AIME GIRAL -
MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN HONNEUR

PAGE 101
- 37 SPORTS - CREATION D'ESPACES SPORTIFS DE PROXIMITE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT DU SPORT

PAGE 101
- 38 SPORTS - SAISON 2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE/SASP PERPIGNAN SAINT ESTEVE MEDITERRANEE - AVENANT
N°1

PAGE 102
- 39 SPORTS - SAISON SPORTIVE 2007/2008 - CONVENTION DE
PARTENARIAT VILLE DE PERPIGNAN / BASKET CLUB PERPIGNAN
MEDITERRANEE

PAGE 102
- 40 SPORTS - ORGANISATION DE LA RENCONTRE TOULOUSE -
MONACO DU 12 JUILLET 2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DE PERPIGNAN / PERPIGNAN CANET FOOTBALL CLUB
PAGE 103
- 41 SPORTS - SAISON 2007/2008 - CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE/PERPIGNAN ROUSSILLON TENNIS DE TABLE

PAGE 103
- 42 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE
2008
PAGE 104
- 43 FORUM DES ASSOCIATIONS 2009 - FIXATION D'UN TARIF
D'EMPLACEMENT

PAGE 109

- 44 EQUIPEMENT URBAIN - CREATION ET AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE
PAGE 110
- 45 QUARTIER MAILLOLES / SAINT-ASSISCLE - CREATION D'UNE CRECHE MULTI-ACCUEIL A L'ANCIENNE ECOLE JOAN MIRO - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF
PAGE 110
- 46 MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - REMPLACEMENT EN RENOVATION DE MENUISERIES DANS DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE PERPIGNAN - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION
PAGE 111
- 47 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - ECOLE PRIMAIRE VERTEFEUILLE - MUR DE SOUTÈNEMENT - AVENANT DE TRAVAUX
PAGE 111
- 48 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - EXTENSION DE LA MATERNELLE RIGAUD - RELANCE DES LOTS 2, 9 ET 12 - MARCHE NEGOCIE -ATTRIBUTION
PAGE 111
- 49 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - RECONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL SAINT MARTIN - AVENANT N° 2 AUX LOTS 4 -5 - 8 - 9 ET 11
PAGE 112
- 50 COMMANDE PUBLIQUE - EXPLOITATION SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE
PAGE 112
- 51 CREMATORIUM - CREATION DE LA TAXE DE CREMATION - APPROBATION DES TARIFS
PAGE 113
- 52 MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - ASSOCIATION LE TREMLIN - CREATION D'UN HANGAR METALLIQUE A USAGE D'ATELIER MECANIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PAGE 113
- 53 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - AL SOL - REHABILITATION DES ANCIENS DORTOIRS AU 2ème ETAGE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1
PAGE 114

- 54 MAINTENANCE PATRIMOINE BATI - VERIFICATION PERIODIQUE DES
EXTINCTEURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET FOURNITURE
ET POSE D'EXTINCTEURS ET ARTICLES DIVERS DE SECURITE INCENDIE
- APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION
PAGE 114
- 55 MAINTENANCE PATRIMOINE BATI - ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX
D'ENFANTS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET CRECHES DE LA
VILLE DE PERPIGNAN - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION

PAGE 115
- 56 SANTE - PROGRAMME EXPERIMENTAL D'IMPLANTATION DE
DEFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE -
INFORMATION SUR LA POLITIQUE COMMUNALE DE SANTE
PAGE 115
- 57 HYGIENE ET SANTE - PRESTATION DE DESINSECTISATION, DE
DERATISATION ET DE DESINFECTION - APPEL D'OFFRES OUVERT -
ATTRIBUTION
PAGE 116
- 58 COMMANDE PUBLIQUE - FONTAINE MAILLOL - CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET LA REGIE DU PALAIS DES
CONGRES DES EXPOSITIONS DE PERPIGNAN POUR ALIMENTATION
ELECTRIQUE

PAGE 117
- 59 ENVIRONNEMENT - CONSTRUCTION DES BASSINS D'ORAGE DE LA
STATION D'EPURATION DE PERPIGNAN - AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE PERPIGNAN
PAGE 117
- 60 MAINTENANCE ET PATRIMOINE BATI - MARCHE D'EXPLOITATION
AVEC GROS ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES DIVERS BATIMENTS
COMMUNAUX - AVENANT N° 3

PAGE 118
- 61 FONCIER - 2 BIS, 4, PLACE DU PUIG - CESSION D'IMMEUBLES A
L'OPH PERPIGNAN ROUSSILLON
PAGE 118
- 62 FONCIER - BOULEVARD NUNGESSER ET COLI - CESSION D'UN
TERRAIN A LA SCI ESCLARMONDE

PAGE 119
- 63 FONCIER - RUE PASCAL MARIE AGASSE - CESSION DE TERRAINS A
LA SCI ST PIERRE IMMO SANTE

- 64 FONCIER - ZAC SAINT ASSISCLE LE FOULON - CESSION DES LOTS 2
A 7 A LA SARL STP MEDITERRANEE
PAGE 119
- 65 FONCIER - INTERSECTION ALLEE AIME GIRAL ET AVENUE PAUL
GAUGUIN - ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA SC ST CHRISTOPHE
PAGE 120
- 66 FONCIER - PAE PARC DUCUP - ACQUISITION DE TERRAINS AUX
CONSORTS SERRADELL
PAGE 120
- 67 FONCIER - PARC DUCUP - POSE D'UN CABLE SOUTERRAIN HAUTE
TENSION - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF LR
PAGE 121
- 68 GESTION DE L'EAU POTABLE - RESTITUTION PAR PERPIGNAN
MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ANCIEN
RESERVOIR DU MAS GRAVAS SITUE A SAINT FELIU D'AMONT
PAGE 121
- 69 FONCIER - GARE ROUTIERE DE PERPIGNAN - BOULEVARD SAINT
ASSISCLE - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
CONSTITUTIVE DE DROITS REELS CONSENTIE AU CONSEIL GENERAL
DES P.O.
PAGE 121
- 70 COMMANDE PUBLIQUE - MISE EN SECURITE DE BATIMENTS DANS
LE QUARTIER SAINT-JACQUES - MARCHE NEGOCIE - CLASSEMENT
SANS SUITE ET RELANCE D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DE MARCHE
NEGOCIE
PAGE 122
- 71 MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - DEMOLITION D'UN
IMMEUBLE SIS 31 RUE DES CUIRASSIERS
PAGE 123
- 72 MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI - TRAVAUX DE DEMOLITION
DE DIVERS IMMEUBLES - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION
PAGE 123
- 73 FONCIER - ECOLE MATERNELLE MARIE PAPE CARPANTIER I ET II -
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN RACINE - DESAFFECTATION DEFINITIVE
A L'USAGE PUBLIC SCOLAIRE
PAGE 124
- 74 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS - FILIERE ANIMATION
PAGE 124

75 CULTURE - NOMINATION D'UN JURY EN VUE DE L' ATTRIBUTION DU
TITRE DE "COBLA OFICIAL DE LA FIDELÍSSIMA VILA DE PERPINYÀ

PAGE 124

